

Le BTSA GPN constitue un socle robuste permettant d'accéder à des emplois variés dans le champ des métiers nature/environnement/biodiversité.

Emplois visés par le diplôme

Le référentiel d'activités Brevet de Technicien Supérieur Agricole « GPN », diplôme de niveau 5, décrit quatre types d'emploi :

➤ **salarié exerçant son activité soit en position de technicien, dans un service de collectivité territoriale, un syndicat mixte, des structures en charge de gestion environnementales**

Les emplois offerts d'agent d'entretien des espaces naturels, de technicien rivière, de technicien cynégétique, de garde naturaliste, de technicien naturaliste, de chef d'équipe d'entretien du milieu naturel... se situent majoritairement dans le champ des métiers verts tels que définis par le ministère de la Transition Ecologique, métiers « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ».

➤ **salarié en entreprise de génie écologique**

Dans le secteur d'activités «de restauration ou de réhabilitation des écosystèmes » (génie écologique), le technicien occupe un emploi nécessitant de la polyvalence et de l'expertise. Avec une part importante de travail sur le terrain, il dispose le plus souvent d'une ou plusieurs spécialités techniques ou acquiert l'expérience d'environnements naturels particuliers.

➤ **garde (littoral, réserve naturelle, chasse, pêche ...)**

Le secteur d'activités de « la protection et de la gestion de la nature » comporte deux grands domaines fortement liés entre eux : travaux d'entretien et de restauration du milieu naturel et protection réglementaire / pouvoir de police que le garde ou technicien naturaliste exerce par commissionnement.

➤ **animateur nature.**

Dans de nombreuses structures de gestion et de protection de la nature, les emplois sont mixtes avec une partie du temps consacrée à l'animation (sensibilisation du public à l'environnement) et à la valorisation du site, une partie à des activités de gestion (diagnostic et production de connaissances) et parfois aussi d'activités relatives au pouvoir de police.

Conditions d'exercice de l'emploi

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques et parfois sur des terrains accidentés. Il travaille en bureau une part importante de son temps pour enregistrer, analyser, formaliser ou restituer les observations réalisées.

Les activités exercées nécessitent parfois l'utilisation et la bonne maîtrise de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, gyrobroyeur...) dans le respect des mesures de sécurité prévues. Le salarié peut également être amené à conduire et à utiliser des engins roulants. L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité.

Cet emploi requiert une bonne condition physique et une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux.

Les interventions d'éducation à l'environnement se programment généralement dans le cadre de demi-journées ou de journées dans des horaires réguliers, la plupart du temps en extérieur dans la nature. Le travail est particulièrement intense pendant les vacances scolaires. Des sorties peuvent avoir lieu la nuit.

Missions

Le technicien supérieur en « gestion et protection de la nature » exerce, selon son statut et la structure qui l'emploie une ou plusieurs missions :

Mission technique relative à l'évolution de la biodiversité, à l'équilibre et la résilience des écosystèmes et à la multifonctionnalité des espaces. Le titulaire de l'emploi observe et analyse les espaces, produit et diffuse des connaissances naturalistes et écologiques à partir d'inventaires et de suivis d'espèces. Il intervient sur les sites ou espaces par des travaux d'entretien ou de renaturation. Il organise, prépare et assure le suivi des travaux. Le technicien peut encadrer une équipe d'ouvriers ou d'agents d'entretien, des stagiaires ou un chantier de bénévoles. Il veille à ce que les interventions garantissent la qualité et la diversité biologique et paysagère.

Mission d'éducation à l'environnement relative à la sensibilisation de différents publics aux enjeux de la biodiversité et à la nécessité de changer les pratiques afin de concilier les activités humaines et la préservation des ressources naturelles. Le titulaire de l'emploi accueille différents publics (scolaires, grand public,.), organise des animations pédagogiques et thématiques, des visites guidées de parcours nature sur des sites appropriés. Il peut avec une formation complémentaire effectuer un accompagnement sportif (randonnée équestre, ascension de sommets, ...).

Mission de police de la nature et polices de l'eau (police de l'environnement) ou de garde : contrôle, surveillance et sensibilisation

Niveau requis pour intégrer un BTS Gestion et protection de la nature :

- Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune
- Baccalauréat STAV, ou autre BAC techno
- Baccalauréat général
- Admission après une réorientation.

Pour intégrer le BTS GPN, il est indispensable de bien appréhender les objectifs de la formation. Les compétences / capacités suivantes sont primordiales :

- Être fortement sensibilisé aux problèmes environnementaux, à la notion de protection et de préservation de la nature
- Être familiarisé avec l'outil informatique pour traiter des données liées à l'écologie, ou à des diagnostics techniques sur les milieux naturels
- Être capable de valoriser un espace en faisant preuve de créativité
- Aimer la science, la technique, le financement et la gestion de projet
- Aimer le travail en équipe pour mener à bien des projets liés à la gestion et à la protection de la nature
- Avoir l'esprit ouvert, être curieux
- Savoir organiser son temps de travail de manière méthodique, pour optimiser ses actions sur le terrain
- Être capable de faire de la médiation entre différents acteurs économiques et administratifs pour trouver la meilleure solution de préservation de sites naturels

Poursuite d'études

- Licences professionnelles : gestion des espaces naturels, aménagement paysager, agriculture, gestion durable des ressources, écotourisme, éducation à l'environnement, systèmes d'information géographique, déchets.
- Licences générales : Biologie écologie, Biologie des organismes et des populations et des écosystèmes, Biodiversité et écologie.